

GRANIT D'ATRE
Le Bois d'Atre
50240 SAINT JAMES

Courrier arrivé, le
- 3 OCT. 2023
DREAL - SPPR

REÇU LE
09 OCT. 2023
DREAL/UD 35

DREAL Ile et Vilaine

UD 35

Le 18 Septembre 2023

Objet : Carrière de granit de Saint Marc le Blanc au lieu-dit la Rocher Hue

Ref : Mise en demeure en date du 18 Août 2023

Monsieur le Directeur,

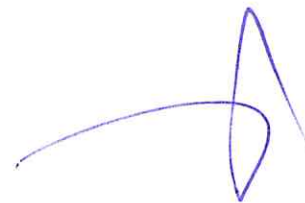
Veillez trouver ci-joint le mémoire complétant ma demande de prolongation d'activité en date du 10 mars 2023, ainsi que les plans et les pièces annexes.

Restant à votre disposition pour tout complément éventuel,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures considérations.

D. Letellier

P.J : A – Mémoire
B – Etat des extractions 2014/2023
C – Fiche de calcul des garanties financières
D - Plan de remise en état au 31/12/2026



A- Demande de prolongation d'activité de la carrière du rocher Hue à St Marc le Blanc

1- Justificatifs de la demande de prolongation

L'arrêté préfectoral du 9 Juillet 1993 autorisait l'exploitation à ciel ouvert d'une carrière de granit au lieu-dit le Rocher Hue sur la commune de Saint Marc le Blanc pour une superficie de 4,67 ha environ ; l'autorisation était accordée pour une durée de 30 ans et le mode d'extraction des blocs était traditionnellement par explosifs.

Différentes sociétés se sont succédées pour cette exploitation de carrière, à chaque fois la succession a été consécutive à des difficultés financières, provoquant la disparition de l'ancien exploitant.

Dans le bilan ci-joint des extractions annuelles de blocs équarris de septembre 2014 à septembre 2023, 12 244,69 m³ de blocs équarris ont été produits soit un déficit de production de 3 années d'exploitation annuelle autorisée et en conséquence un déficit d'extraction du massif granitique existant.

Ce déficit d'extraction a réduit les activités de perçages, perforations, abattage et stockage sur aires dédiées dans la carrière.

La prolongation demandée de 3,5 années (3 années d'extraction +0,5 année de remise en état) à l'identique des dernières années d'exploitations avec extractions au fil diamanté et perçage avec des machines aux normes environnementales d'aujourd'hui, a le mérite de réduire les impacts environnementaux par référence à l'arrêté préfectoral initial de 1999, principalement en terme de sécurité du personnel, réduction des eaux d'exhaure et pluviales stockées sur le site et réduction des émissions de bruit et vibrations consécutif à l'arrêt de l'utilisation des explosifs et usage réduit des marteaux pneumatiques.

Plus précisément, le refus de prolongation de l'exploitation créerait ponctuellement une pénurie de blocs équarris sur le marché local du granit bleu Breton, marché tendu par l'arrêt de nombreuses carrières et les besoins des marchés nationaux liés aux J.O. de 2024.

2- Dépassement de seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 1^{er} Juin 1999

La prolongation demandée engendre un dépassement de seuil de la durée totale de l'exploitation qui était fixée à 30 ans dans l'arrêté d'autorisation de la société du Granit bleu Breton en date du 9 Juillet 1993.

La production maximale autorisée est maintenue à la quantité de 2000 m³ par an de blocs équarris (article 1-B.2), l'exploitation reste limitée en profondeur à la côte de 60m NGF, soit 42 mètres par rapport à la route départementale n°98 au droit de l'accès de la carrière.

Les extractions produisent des terres de découverte et des enrochements qui sont stockées sur site, la hauteur de ses stocks sont limités à la côte NGF de 104.50m, altitude maximale du massif granitique ancien non exploité en limite ouest du site.

Les enrochements sont stockés et triés par taille en vue d'éventuelles fournitures en travaux publics et privés (soutènement et digues).

Un bassin de rétention des eaux pluviales est maintenu en permanence au point bas de la zone d'extraction (au Sud) pour assurer la propreté des carreaux d'extraction et fournir l'eau du process de l'extraction des blocs au fil diamanté (pas de minage).

Les bruits émis par la carrière se limitant au fonctionnement des engins de chantier (pelle hydraulique, chargeuse, 3 scies mobiles sur châssis pour découpe au fil diamanté et marteau pneumatique pour perçages des masses granitiques à découper au fil.

3- Remise en état (article 1-B.6)

En 2026 il est prévu de remettre en état l'ancienne zone de découverte au Nord de la carrière (régalage et engazonnement sur 0,46 ha).

En début 2024 il est prévu de remodeler l'ancienne zone de stockage des enrochements à l'Est de la carrière, après les enlèvements des chantiers hivernaux (confortement de digues en bord de mer), les enrochements restants seront dispersés harmonieusement à la manière des éboulis naturels pour permettre un reboisement spontané de la parcelle (surface de 0,92 ha).

Les bordures boisées de la carrière seront conservées jusqu'en limite des voies de desserte interne.

Le bassin de rétention des eaux pluviales et d'exhaure sera maintenu et sécurisé par un cordon d'enrochement de gros calibre.

Il n'est pas prévu de remblaiement de l'excavation générale en matériau inerte avant 3,5 années pour ne pas nuire à une autre hypothèse de réaménagement à l'horizon 2027, où d'une continuité d'exploitation après 2027 selon la réglementation en vigueur.

4- Plan de phasage et garanties financières

Vous trouverez ci-joint le plan de phasage correspondant à la période 2023/2027 pour une exploitation de 2000m³ de blocs équarris par année pour 3 années, ainsi que le plan de remise en état final à la fin 2026.

Vous trouverez également le détail des calculs des garanties financières qui dans ces conditions s'élèvent au montant de 118 080 €.

5- Impacts supplémentaires

A notre connaissance, il n'y a pas d'impacts supplémentaires à continuer l'exploitation dans les conditions décrites ci-dessus et l'écoulement des produits extraits bénéficiera de l'appellation IGP Granit Breton.

C- Carrière GRANIT D'ATRE à St Marc le Blanc

Calcul des garanties financières

Phase 2023/2027

S1 = surface des infrastructures = 0,57ha

S2 = surfaces découvertes + surfaces exploitation – remise en état = 1,8ha

S3 = surface périmètres d'extractions x profondeur = 0,9ha

C1 = 15 555 €

C2 = 34 070 €

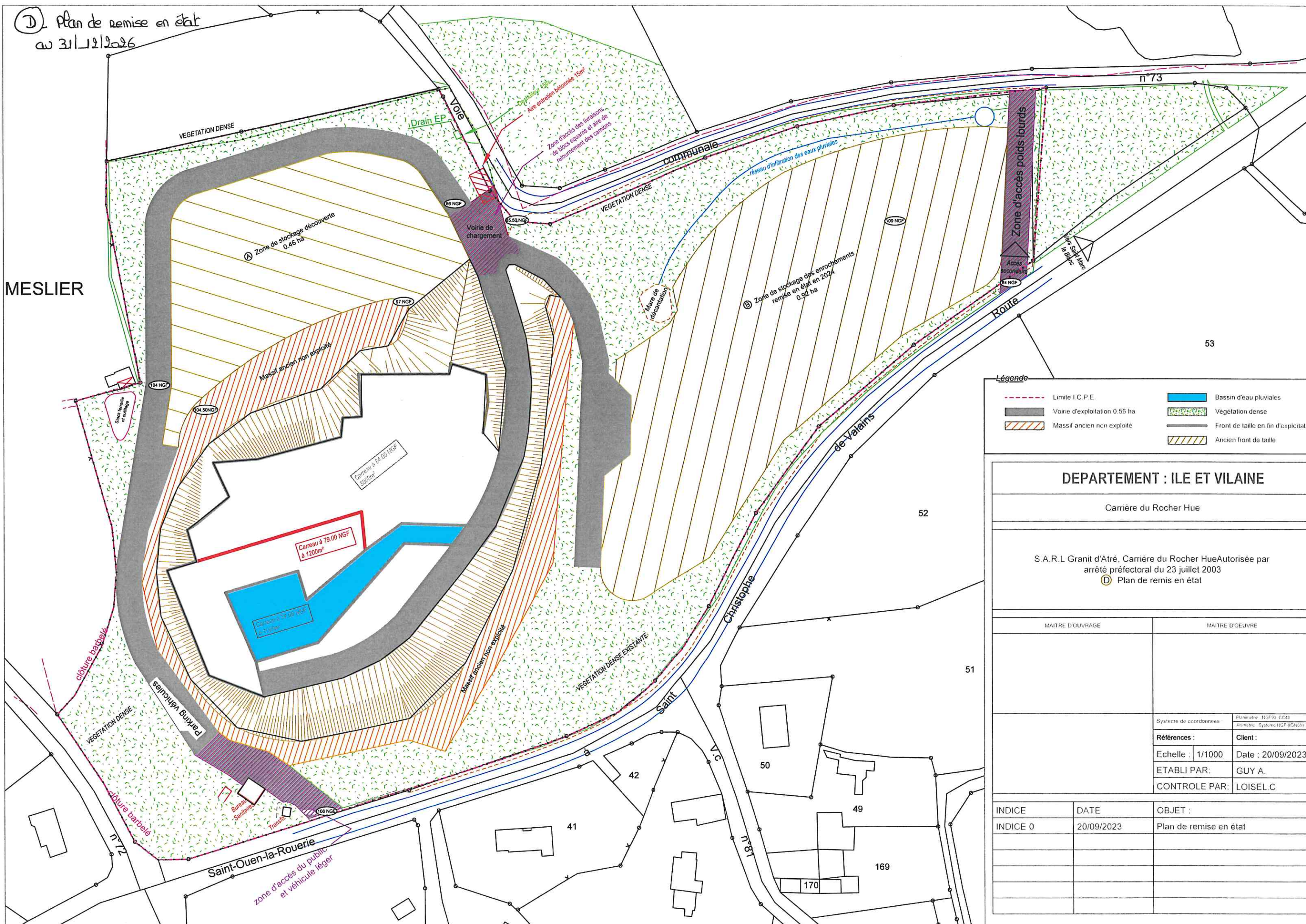
C3 = 17 775 €

Garantie financière = S1C1 + S2C2 + S3C3 = 86 180 €

Coefficient d'actualisation = TP01 Juin 2023/ TP01 Mai 2009 = 1,37

Total garantie financière = 118 080 €

D Plan de remise en état
 au 31/12/2026



MESLIER

Légende

	Limite I.C.P.E.		Bassin d'eau pluviales
	Voie d'exploitation 0,56 ha		Végétation dense
	Massif ancien non exploité		Front de taille en fin d'exploitator
	Ancien front de taille		Ancien front de taille

DEPARTEMENT : ILE ET VILAINE		
Carrière du Rocher Hue		
S.A.R.L Granit d'Atré, Carrière du Rocher Hue Autorisée par arrêté préfectoral du 23 juillet 2003 D Plan de remise en état		
MAITRE D'OUVRAGE	MAITRE D'OEUVRE	
	Système de coordonnées : <small>Planimétrie : NGF 93 (CCH) Altimétrie : Système NGF (IGN2011)</small>	Client : Date : 20/09/2023
	Références : Echelle : 1/1000	ETABLI PAR : GUY A. CONTROLE PAR : LOISEL C
INDICE	DATE	OBJET :
INDICE 0	20/09/2023	Plan de remise en état